

République Française  
Département Loiret  
**commune de Charmont-en-Beauce**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Mars 2023

Référence  
D2023-15

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	10	10

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le Jeudi 30 Mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/03/2023.

**Présents** : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Melle LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux, M. LE MOAL David

**A été nommée secrétaire** : Mme PERON Adeline

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture de Pithiviers

**Objet de la délibération : Acceptation de devis pour formation CACES**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code des Marchés Publics ;

**Vu** les devis présentés ;

**Considérant** qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur l'acceptation de devis pour la formation CACES Engins de Chantier initial - R482 - Catégorie A d'un agent technique, qui sera suivie d'un test d'autorisation d'intervention à proximité des réseaux ;

**En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'accepter les devis du Centre de Formation AFIC45, sis 10 Route d'Angerville, 45300 Pithiviers, comme le mieux-disant, pour un montant global de 705 € Hors Taxes soit 846 € Toutes Taxes Comprises correspondant à :

-La formation d'un agent au CACES Engins de Chantier initial - R482 - Catégorie A d'un montant de 655 € Hors Taxes soit 786 € Toutes Taxes Comprises,

-L'autorisation d'intervention à proximité des réseaux d'un montant de 50 € Hors Taxes soit 60 € Toutes Taxes Comprises.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 15/04/2023

ID : 045-214500803-20230330-D2023\_15-DE

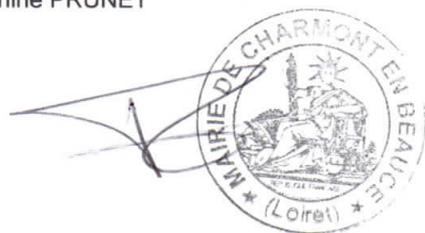


**Article 2 :**

Madame le Maire est autorisée à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette formation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 30/03/2023  
Le Maire  
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication ou notification.